

**ASSEMBLÉE NATIONALE**21 juin 2006

---

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 24

présenté par  
M. Bénisti, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 7**

Au début de l'alinéa 13 de cet article, substituer aux mots :

« L'administration de l'État et les établissements publics administratifs relevant de lui »

les mots :

« Les administrations et les établissements publics administratifs de l'État ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.